



## Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle

Le confinement sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 a duré près de deux mois, du 17 mars au 11 mai 2020, et a profondément modifié les conditions de vie. Un tiers des personnes en emploi a subi une restriction d'activité susceptible de réduire le revenu du travail, dont 27 % une période de chômage technique ou partiel. 34 % des personnes en emploi ont télétravaillé tandis que 35 % ont continué à se rendre sur leur lieu de travail. Par ailleurs, 35 % des parents avec un enfant de moins de 14 ans ont eu des difficultés à assurer leur suivi scolaire.

20 % des personnes disent que la situation financière de leur ménage s'est dégradée. Les conséquences négatives du confinement ont été plus fréquentes pour les personnes aux revenus modestes, qui ont aussi perçu cette période comme plus pénible et pour les femmes. Celles-ci ont, plus que les hommes, réduit leur activité professionnelle et consacré du temps à leurs enfants mais aussi cumulé quotidiennement plus de 4 heures de travail et plus de 4 heures avec leurs enfants.

*Valérie Albouy, Stéphane Legleye (département des ressources et des conditions de vie des ménages, Insee)*

Insee Focus N° 197 - Juin 2020

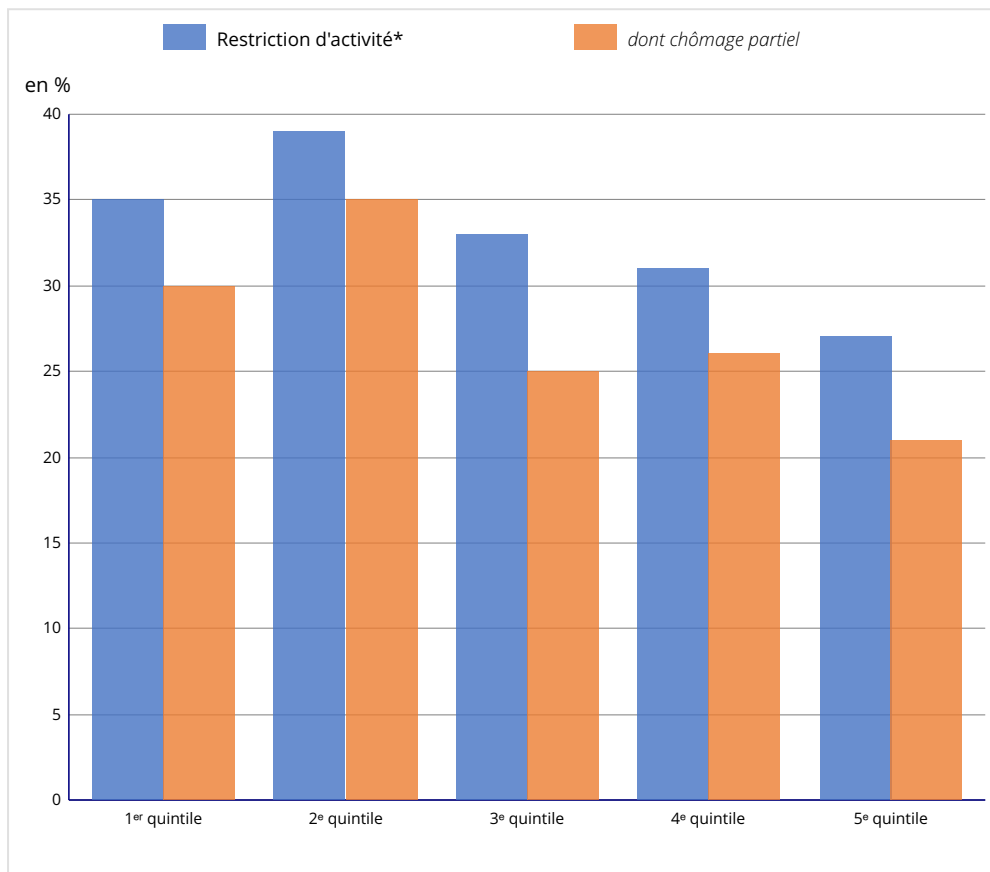
### Davantage de restrictions d'activité professionnelle pour les ouvriers

Le confinement lié à l'épidémie de Covid-19 a eu de fortes conséquences sur l'activité professionnelle (**sources**). Parmi les personnes en emploi, 27 % déclarent avoir subi une période de chômage technique ou partiel et 1 % avoir vu leur contrat de travail non renouvelé. En outre, 8 % déclarent un arrêt de travail ou une autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant. Enfin, 20 % des personnes ont dû poser des congés obligatoires sur la période.

Trois situations sont des restrictions d'activité susceptibles de diminuer les revenus : le chômage technique ou partiel ; l'arrêt de travail pour maladie ou garde d'enfant et le non-renouvellement de contrat. Les ouvriers ont été les plus concernés par l'une au moins de ces restrictions (43 %), devant les cadres et professions intermédiaires (34 %) ou les employés (32 %).

Les personnes en emploi aux revenus modestes ont été les plus touchées : 37 % des personnes dont le niveau de vie se situe parmi les 40 % les plus modestes ont été concernées par au moins une de ces restrictions, contre 27 % parmi les 20 % les plus aisées (**figure 1**). Les familles monoparentales ont été plus souvent concernées par les restrictions d'activité liées à la garde d'enfant (27 % contre 16 % pour le reste de la population).

Figure 1 - Restriction d'activité, dont chômage partiel, selon le niveau de vie



\* Chômage technique ou partiel, arrêt de travail ou autorisation spéciale d'absence, non renouvellement de contrat.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

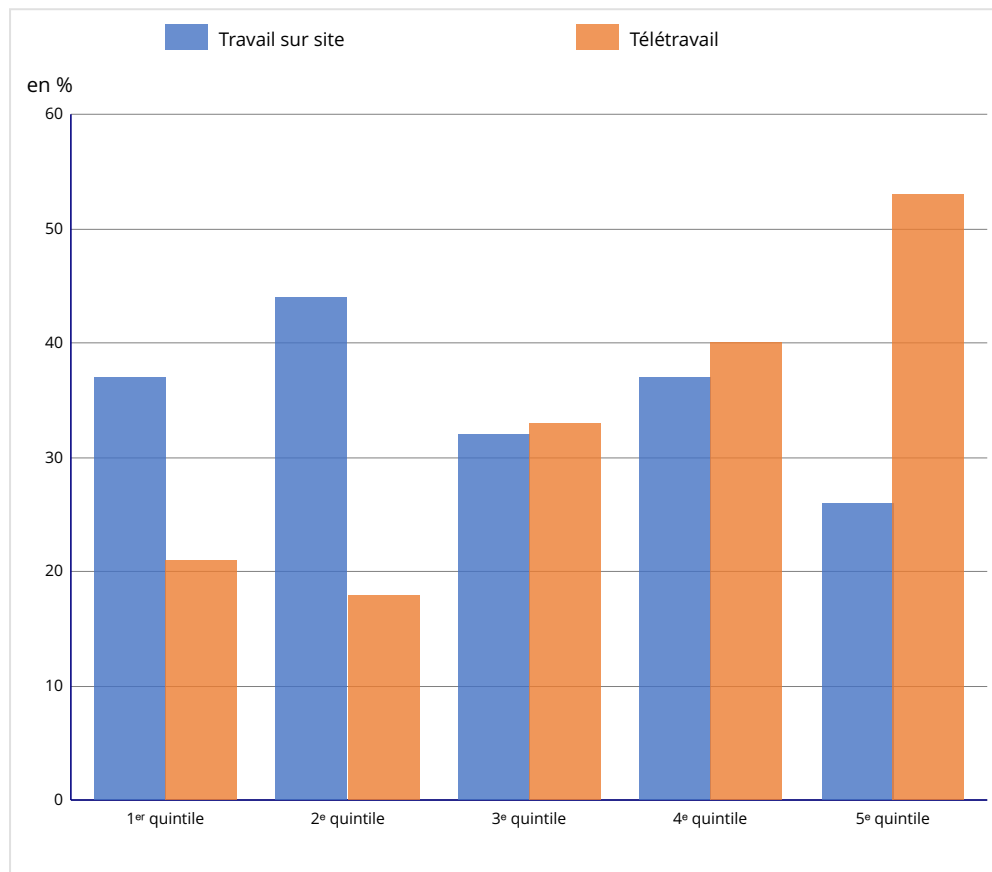
Source : Insee, enquête Camme, mai 2020.

## Davantage de télétravail pour les cadres

Le confinement a aussi eu des conséquences importantes sur les modalités de travail. Si 35 % des personnes en emploi ont continué à se rendre sur leur lieu de travail, 34 % ont télétravaillé.

Le fait d'avoir télétravaillé est très lié à la catégorie sociale : 58 % des cadres et professions intermédiaires ont télétravaillé, contre 20 % des employés et 2 % des ouvriers. Ceci s'est traduit par des conditions de travail très différentes selon le niveau de vie : 21 % des personnes les plus modestes (1<sup>er</sup> quintile de niveau de vie) ont télétravaillé pendant le confinement contre 53 % des plus aisés (dernier quintile). À l'inverse, les personnes les plus modestes ont davantage continué à aller travailler sur site (**figure 2**). Ce fut en particulier le cas des ouvriers (53 %), devant les employés (41 %), agriculteurs, chefs d'entreprise et indépendants (40 %), les cadres et professions intermédiaires étant nettement en retrait (21 %).

Figure 2 - Travail sur site et télétravail selon le niveau de vie



Champ : France métropolitaine, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Camme, mai 2020.

## Peu de sorties hors du logement, un temps passé sur écran important

Logiquement compte tenu des consignes sanitaires, les sorties hors du logement ont été rares : plus des deux tiers des personnes sont sorties en moyenne moins d'une fois par jour. 23 % sont sorties moins d'une fois par semaine, 32 % 1 à 2 fois par semaine, 14 % 3 à 5 fois par semaine, 20 % une fois par jour ; seules 6 % sont sorties 2 fois par jour et 4 % plus de 3 fois par jour. La quasi-totalité (97 %) des personnes qui sont sorties plus de deux fois par jour sont celles qui ont continué à se rendre sur leur lieu de travail.

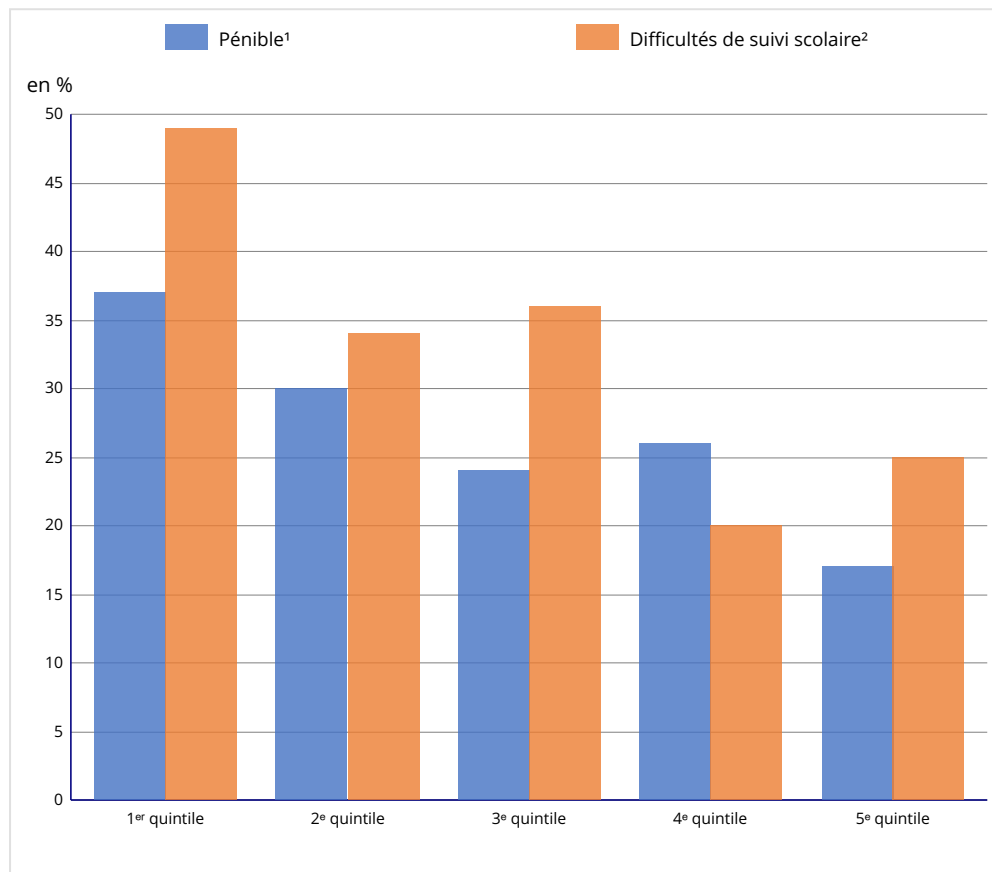
Le temps passé sur écran a été important : 30 % des personnes ont passé en moyenne plus de 4 heures par jour sur écran hors réseaux sociaux, 36 % entre 2 et 4 heures. Le temps passé sur les réseaux sociaux est nettement plus réduit : 32 % ne les ont jamais consultés, 34 % y ont consacré moins d'une heure par jour, 14 % plus de 2 heures.

## Les femmes ont assuré une grande part de la prise en charge des enfants

La prise en charge des enfants a été davantage assurée par les femmes : globalement, 83 % des femmes vivant avec des enfants y ont consacré plus de 4 heures par jour (57 % des hommes) et 6 % entre 2 et 4 heures par jour (19 % des hommes). Parmi les personnes en emploi, les mères ont deux fois plus souvent que les pères renoncé à travailler pour garder leurs enfants (21 % contre 12 %). De façon encore plus marquée, parmi les personnes en emploi qui n'ont pas été en autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant, 80 % des femmes passaient plus de 4 heures quotidiennement auprès des enfants (contre 52 % des hommes) et 45 % assuraient une « double journée » professionnelle et domestique, cumulant quotidiennement plus de 4 heures de travail et 4 heures auprès des enfants, contre 29 % des hommes.

35 % des personnes ayant des enfants ont eu des difficultés pour assurer leur suivi scolaire. Cette difficulté est très corrélée au niveau de vie et touche nettement plus les plus modestes : la moitié des personnes du 1<sup>er</sup> quintile de niveau de vie contre un quart de celles du 5<sup>e</sup> quintile (figure 3). Elle est plus souvent ressentie par les femmes (41 % contre 28 % des hommes), notamment en emploi (38 % des femmes en emploi rapportent cette difficulté contre 29 % des hommes), et les familles monoparentales (48 % contre 34 % pour les autres types de ménages).

Figure 3 - Perception du confinement comme pénible et difficultés de suivi scolaire selon le niveau de vie



1. Note supérieure ou égale à 7 à la question « À quel point la période de confinement vous a paru pénible (sur une échelle de 0, pas du tout pénible, à 10, extrêmement pénible) ? ».

2. Parmi les ménages ayant des enfants de 14 ans ou moins.

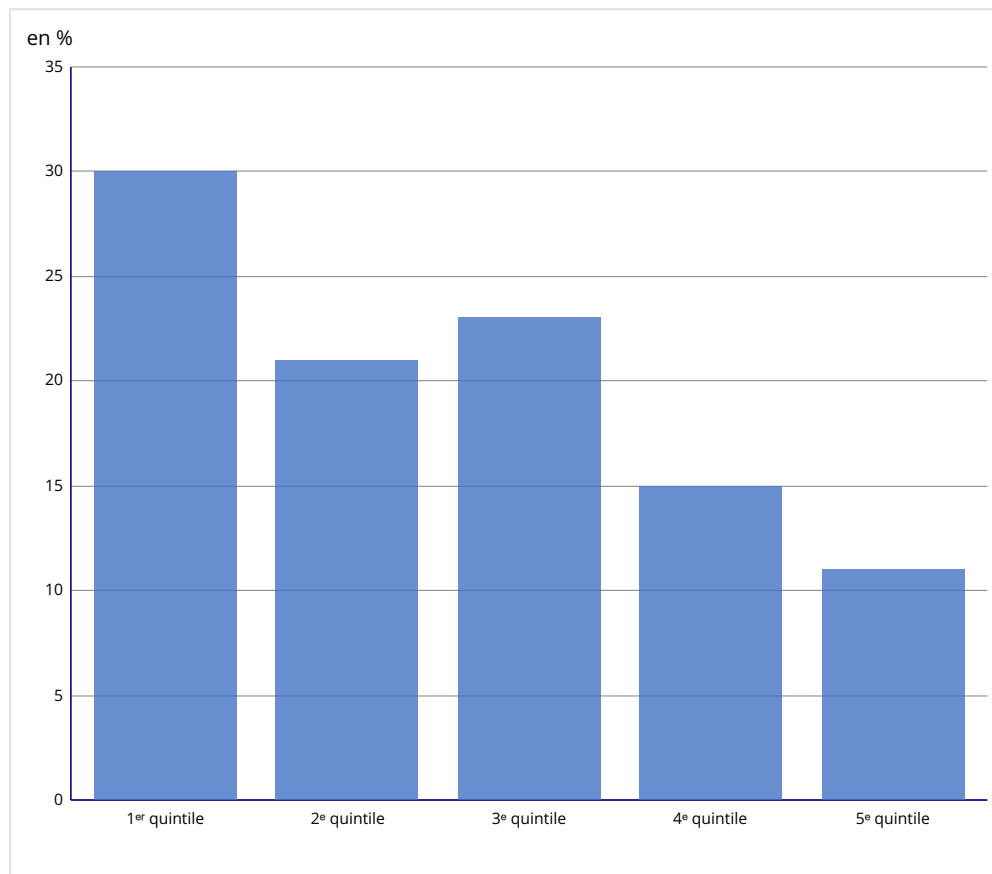
Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Camme, mai 2020.

## La situation financière des plus modestes s'est plus souvent dégradée

20 % des personnes estiment que la situation financière de leur foyer s'est dégradée durant le confinement, 72 % qu'elle n'a pas changé et 7 % qu'elle s'est améliorée. Les personnes les plus modestes (1<sup>er</sup> quintile de niveau de vie) déclarent plus souvent que leur situation financière s'est dégradée pendant la période : 30 % contre 11 % pour celles du dernier quintile (**figure 4**). Parmi les personnes en emploi, les indépendants ont deux fois plus souvent rapporté une dégradation de leur revenu que les salariés (42 % contre 22 %).

Figure 4 - Perception d'une situation financière dégradée durant le confinement selon le niveau de vie



Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Camme, mai 2020.

## Les personnes seules jugent le confinement plus pénible

Lorsque l'on demande aux répondants à quel point la période de confinement leur a paru pénible (sur une échelle de 0, pas du tout pénible, à 10, extrêmement pénible), la moyenne s'établit à 4,7. Le confinement ne semble donc pas avoir été très pénible pour la population dans son ensemble. 27 % donnent une note supérieure ou égale à 7 et 35 % une note inférieure ou égale à 3.

Le fait de déclarer avoir trouvé le confinement pénible (note supérieure ou égale à 7) est plus fréquent parmi les personnes seules (31 %), les familles monoparentales (29 %) ou les ménages regroupant plusieurs familles ou générations (« ménages complexes », 30 %) que parmi les couples avec enfants (24 %) ou sans enfant (24 %). Vivre en couple semble avoir limité la pénibilité perçue du confinement.

Les retraités ont plus mal vécu la période (30 % jugent le confinement pénible), que les personnes en emploi (25 %) et les chômeurs (24 %). Les écarts sont marqués selon le niveau de vie : 37 % des personnes les plus modestes (1<sup>er</sup> quintile) jugent le confinement pénible contre 17 % pour les plus aisées (dernier quintile, **figure 3**).

Pour les personnes en emploi, avoir subi une restriction d'activité augmente nettement l'impression que le confinement a été pénible : 29 % des personnes concernées jugent qu'il a été pénible contre 23 % parmi les autres.

Les femmes expriment globalement un sentiment de pénibilité légèrement plus marqué que les hommes (4,8 en moyenne contre 4,5). Cet écart de perception entre les sexes s'accroît nettement lorsque des enfants étaient présents durant le confinement (5,0 pour les femmes contre 4,4 pour les hommes), en particulier pour les personnes en emploi ayant des enfants (5,1 contre 4,3).

## Sources

Afin de suivre l'opinion des ménages sur leur environnement économique et sur leur situation personnelle, l'Insee réalise une **enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme)**. Le questionnaire a été adapté afin d'interroger les Français de métropole sur leurs conditions de vie durant le confinement au travers de vingt questions administrées du 27 avril au 16 mai 2020. Cette période de collecte a eu lieu durant la dernière semaine du confinement (déclaré du 16 mars au 11 mai 2020) et celle qui suit immédiatement. Il s'agit donc d'une période propice à une interrogation rétrospective sur l'ensemble du confinement. Plus de 1 600 personnes de 15 ans ou plus y ont répondu.

## Définitions

Dans cette étude, sont considérés comme **restriction d'activité susceptible de réduire les revenus du travail** les événements suivants : chômage technique ou partiel, arrêt de travail ou autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant, non renouvellement du contrat. Les jours de carence (un dans la fonction publique, trois dans le secteur privé) ont été suspendus par la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ; les arrêts maladie n'ont donc pratiquement pas impacté les revenus durant le confinement.

Le **niveau de vie** d'une personne dans un ménage dépend de la composition de celui-ci. Pour le calculer, on divise le revenu total du ménage par son nombre d'unités de consommation : 1 pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 par personne âgée de 14 ans ou plus supplémentaire et 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans.

Si l'on ordonne la distribution des niveaux de vie, les **quintiles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en 5 sous-populations d'effectifs égaux. Le premier quintile est par exemple le niveau de vie au-dessous duquel se situent 20 % des individus. Par commodité de langage, on appelle ici 1<sup>er</sup> quintile les 20 % des personnes au niveau de vie sous le 1<sup>er</sup> quintile, 2<sup>e</sup> quintile celles au niveau de vie compris entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup>, etc.

## Pour en savoir plus

- > Bigot R., Chateau M., Hoibian S., « **Le confinement amplifie l'aspiration à ralentir son rythme de vie** [🔗](#) », *Note de synthèse du Crédoc* n° 30, mai 2020.
- > **Note d'éclairage enquête Emploi confinement**, mai 2020.
- > **Baromètre Covid Ipsos** [🔗](#).
- > **Enquête Coconel COronavirus et CONfinement : Enquête Longitudinale** [🔗](#).



Institut national de la statistique et des études économiques  
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex  
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

Mesurer pour comprendre